Famille BLOCKMANS Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(15)	72.00
Garderie	Juin-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	72
Règlement à effectuer			**72**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(11)	11.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	92.6
Règlement à effectuer			**92.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(34)	163.20
Garderie	Juin-26	(33)	33.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	196.2
Règlement à effectuer			**196.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(25)	25.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	106.6
Règlement à effectuer			**106.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(0)	0.00
Garderie	Juin-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	0

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(6)	28.80
Garderie	Juin-26	(9)	9.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	37.8

Règlement à effectuer **37.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	81.6

Règlement à effectuer **81.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(25)	25.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	106.6

Règlement à effectuer **106.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(0)	0.00
Garderie	Juin-26	(1)	1.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	1

Règlement à effectuer **1**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DRUON Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(16)	76.80
Garderie	Juin-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	76.8

Règlement à effectuer **76.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	81.6

Règlement à effectuer **81.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(15)	72.00
Garderie	Juin-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	72

Règlement à effectuer **72**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-26			0.00
Cantine	Juin-26	(34)		163.20
Garderie	Juin-26	(12)		12.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)		0.00
			S/Total	175.2

Règlement à effectuer **175.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-26			0.00
Cantine	Juin-26	(32)		153.60
Garderie	Juin-26	(2)		2.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)		0.00
			S/Total	155.6

Règlement à effectuer **155.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-26			0.00
Cantine	Juin-26	(17)		81.60
Garderie	Juin-26	(4)		4.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)		0.00
			S/Total	85.6

Règlement à effectuer **85.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-26			0.00
Cantine	Juin-26	(17)		81.60
Garderie	Juin-26	(12)		12.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)		0.00
			S/Total	93.6

Règlement à effectuer **93.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(15)	72.00
Garderie	Juin-26	(6)	6.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	78

Règlement à effectuer **78**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(13)	62.40
Garderie	Juin-26	(20)	20.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	82.4

Règlement à effectuer **82.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(34)	163.20
Garderie	Juin-26	(31)	31.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	194.2

Règlement à effectuer **194.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(5)	5.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	86.6

Règlement à effectuer **86.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(4)	19.20
Garderie	Juin-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	19.2
Règlement à effectuer			**19.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(10)	10.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	91.6
Règlement à effectuer			**91.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(17)	81.60
Garderie	Juin-26	(20)	20.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	101.6
Règlement à effectuer			**101.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(4)	19.20
Garderie	Juin-26	(5)	5.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	24.2
Règlement à effectuer			**24.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			61.60
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(15)	72.00
Garderie	Juin-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	74
Règlement à effectuer			**135.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille WEYER / PIPOZ Facture au 30/06/2026

Au 02/07/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-26		0.00
Cantine	Juin-26	(7)	33.60
Garderie	Juin-26	(3)	3.00
Cantine sans repas	Juin-26	(0)	0.00
		S/Total	36.6
Règlement à effectuer			**36.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.